

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2067

26 août 2013

### SOMMAIRE

Albatros Son Holding BV & Cie. ....	99170	Cascada 2 S.A. ....	99177
ALM Corporation S.à r.l. ....	99180	CCP III CZ S.à r.l. ....	99177
Altavit S.A. ....	99171	CCP III France S.à r.l. ....	99176
Alza Imo Invest S.A. ....	99172	CCP III Salt Germany S.à r.l. ....	99216
Anglo Iron Ore Investments ....	99170	Centre de Beauté et d'Esthétique NA- THALIE S.à r.l. ....	99176
Answer-IP S.A. ....	99170	Cents 1 S.A. ....	99177
Antin Infrastructure Luxembourg VII ...	99171	CEREP GAB S.à r.l. ....	99216
Antin Infrastructure Luxembourg VIII ...	99171	CFL Multimodal s.a. ....	99216
Antin Infrastructure Luxembourg X ...	99170	City Car Investments S.A. ....	99216
ASF IV Symphony S.à r.l. ....	99172	CLdN Cobelfret S.A. ....	99216
Atterbury S.A. ....	99170	C'line Promotion ....	99176
BCV Investments 2 S.à r.l. ....	99171	CNM Investment S.A. ....	99215
BCV Investments S.C.A. ....	99171	Cofra Investments S.à r.l. ....	99175
BCV Management S.A. ....	99175	Covent Garden Holdings S.à r.l. ....	99176
BDO Audit ....	99173	C.R.C. S.à r.l. ....	99174
Bejaksa SPF S.A. ....	99175	Cudillero Holding S.A. ....	99177
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l. ...	99173	Eastbridge S.à r.l. ....	99174
Biancamano Luxembourg S.A. ....	99175	Interbasic Holding S.A. ....	99181
Birdie Finances ....	99172	Investcorp Capital S.A. ....	99195
BISSELL International Finance Company, S.à r.l. ....	99173	Iris Productions S.A. ....	99197
Blue Group Spa S.A. ....	99173	KKR Retail Partners Topco S.à r.l. ....	99178
Bockenheimer S.à r.l. ....	99172	Laeta Participation S.A. ....	99202
Boreiko & Cie S.à r.l. ....	99174	Lomilux S.à r.l. ....	99209
Bregal-Birchill Investments S.à r.l. ....	99173	Merac ....	99206
Bregal Co-Invest S.à r.l. ....	99172	Orco Property Group ....	99205
Breg S.A. ....	99177	Oryx Finance S.A. ....	99203
BR Gaming Development S.A. ....	99174	Ravago Distribution S.A. ....	99213
Build International Company S.à r.l. ....	99215	Ravago Production S.A. ....	99214
CANAFUND (Euro Credit) ....	99176	Stam Re ....	99175
Capital Retail S.à r.l. ....	99174	Stingray S.à r.l. ....	99207

**Answer-IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 162.072.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013091268/11.

(130112351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Les statuts coordonnés au 20 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013091266/11.

(130112524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg X, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.136.030,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias  
Director A / Director B

Référence de publication: 2013091221/11.

(130112179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la société Atterbury S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091227/11.

(130111864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Albatros Son Holding BV & Cie., Société en nom collectif.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 87.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Albatros Son Holding B.V. & CIE., S.e.n.c.

Référence de publication: 2013091254/10.

(130112293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 732.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias  
*Manager A / Manager B*

Référence de publication: 2013091219/11.

(130112036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Altavit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 150.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091259/10.

(130112185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Antin Infrastructure Luxembourg VIII, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.846.750,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias  
*Manager A / Manager B*

Référence de publication: 2013091220/11.

(130112035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.841.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091311/11.

(130112426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**BCV Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 168.564.

Les comptes annuels pour la période du 3 mai au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091312/11.

(130112451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013091262/10.

(130112459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**ASF IV Symphony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091278/10.

(130111890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Birdie Finances, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.980.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013091291/10.

(130111842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 10.183.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091301/10.

(130112013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.855.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EOF Germany S.à r.l., associé unique de la société émargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091295/14.

(130111956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**BISSELL International Finance Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.147.

Il résulte d'une décision de la Société en date du 21 juin 2013 de rayer Monsieur Kenneth VAN DER WENDE en tant que gérant de catégorie A de la Société et de nommer Monsieur Timothy Ernest BOSSCHER, né le 24 juin 1953 à Grand Rapids, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 2345, Walker Avenue NW, 49544 Grand Rapids, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013091324/14.

(130112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091303/10.

(130112014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**BDO Audit, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.570.

La démission par Monsieur Rainer MAHNKOPF de son mandat d'administrateur de la société BDO Audit a été constatée en date du 28 juin 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013091314/10.

(130111520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091317/10.

(130112030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Blue Group Spa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091325/10.

(130112029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Davina BRUCKNER avec adresse au 17, Boulevard Albert 1<sup>er</sup>, Palais Heracles, 98000 Monaco, Monaco, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, de la société Eastbridge S.à r.l., avec siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118954.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091445/14.

(130111893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Boreiko & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 58A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le gérant*

Référence de publication: 2013091327/10.

(130111899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66690 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091332/10.

(130112319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**C.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 101.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091344/10.

(130111914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091346/10.

(130112515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Stam Re, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.638.

Les gérants informent les tiers que l'associé STAM REI Participations S.à r.l., inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.619, a changé sa dénomination en STAM Participations S.à r.l.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091104/11.

(130110539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**BCV Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091313/11.

(130112445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Bejaksa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEJAKSA SPF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013091316/11.

(130111503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091321/11.

(130111594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091355/10.

(130112015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**C'line Promotion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1336 Luxembourg, 27, rue des Cigales.  
R.C.S. Luxembourg B 151.989.

Le bilan au 31 décembre 2012 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013091345/11.

(130112686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Centre de Beauté et d'Esthétique NATHALIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Giacometti

*La gérante*

Référence de publication: 2013091349/11.

(130111903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CANAFUND (Euro Credit), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 171.943.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013091365/11.

(130112417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CCP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 165.494.

Les comptes annuels, pour la période du 13 décembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091370/11.

(130112169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 128.161.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091361/10.

(130112631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Breg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 137.367.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 25 juin 2013 à 11 heures au siège social*

L'actionnaire unique nomme en tant que commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2013:

- BITHIA S.A., Steinhäuserstrasse 5, CH-6340 Baar, inscrite au «Registre de Commerce de Zug» sous le numéro CH-170.3.034.733-4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091337/14.

(130112148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28/6/2013.

Référence de publication: 2013091364/10.

(130112461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

Signature.

**Cascada 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091367/10.

(130112274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

Signature.

**CCP III CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.590,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 162.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091369/10.

(130111766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**Cents 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 151.835.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013091374/10.

(130111879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**KKR Retail Partners Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.273.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

**THERE APPEARED**

“KKR Retail Partners Capco S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 176.405,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 19 of June 2013.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “KKR Retail Partners Topco S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.273, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 24 May 2013, number 1225, page 58788. The articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 3 June 2013 not yet published in the Memorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.00) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issue of one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000) shares, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each (collectively referred as the “New Shares”) and having the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up by (i) a contribution in cash of a global amount of one hundred and ninety-nine million two hundred and one thousand four hundred and nineteen euros (EUR 199,201,419.00) (the “Contribution in Cash”) and (ii) a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by “KKR Retail Partners Capco S.à r.l.”, prenamed, against the Company for an amount of fifty-six thousand euros (EUR 56,000.00) (the “Contribution in Kind”).

*Subscription*

The one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000) New Shares are subscribed by KKR Retail Partners Capco S.à r.l., prenamed, paid up:

(i) by means of a contribution paid in cash in the total contribution amount of one hundred and ninety-nine million two hundred and one thousand four hundred and nineteen euros (EUR 199,201,419.00) which is allocated as follows: (i) one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.00) to the share capital of the Company, and (ii) one hundred and ninety-seven million two hundred and thirteen thousand nine hundred and nineteen Euro (EUR 197,213,919.00) to the share premium account of the Company; and

(ii) by means of a contribution in kind consisting in an uncontested, current and immediately exercisable claim it holds against the Company, in the amount of fifty-six thousand euros (EUR 56,000.00) which is entirely allocated to the share premium account of the Company for an amount of fifty-six thousand euros (EUR 56,000.00).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at two million Euros (EUR 2,000,000.00) represented by two hundred million (200,000,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«KKR Retail Partners Capco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.405,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 19 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KKR Retail Partners Topco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.273, constituée suivant un acte notarié en date du 22 mars 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 24 mai 2013, numéro 1225, page 58788. Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié du 3 juin 2013, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,00), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) et ce par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées (i) par un apport en numéraire d'un montant global de cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent un mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 199.201.419,00) (l'«Apport en Numéraire») et (ii) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par KKR Retail Partners Capco S.à r.l., prénommée, contre la Société, d'un montant de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,00) (L'«Apport en Nature»).

#### *Souscription*

Les cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par KKR Retail Partners Capco S.à r.l., prénommée, et payées par:

(i) un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent un mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 199.201.419,00) qui est alloué comme suit: (i) un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,00) au capital social de la Société, et (ii) cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent treize mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 197.213.919,00) au compte de prime d'émission de la Société;

(ii) un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par KKR Retail Partners Capco S.à r.l., prénommée, contre la Société, d'un montant de cinquante-six mille euros (EUR 56.000,00) qui est intégralement alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), représenté par deux cent millions (200.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"), chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à six mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/8002. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013092536/127.

(130113607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### **ALM Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.640.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "CONFIDENCE FINANCIAL LTD", établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 443679,

ici représentée par Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "ALM CORPORATION S.A R.L.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136640, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 27 mars 2008;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. KRIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092163/57.

(130112956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### **Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

In the year two thousand thirteen, the twenty-fifth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of INTERBASIC HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, under number B 11340 (the Company). The Company was incorporated by a notarial deed on 10 October 1973 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 206 on 21 November 1973. The Articles were last modified by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 juillet 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2373 on 24 September 2012.

#### THERE APPEARED

DORINT HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2 Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 49334 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company therefore the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II That the Company does not have any issued and outstanding bonds;

III That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### First resolution

The Sole Shareholder decides in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, to change the nationality of the Company and decides to transfer the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, without any change to the legal personality of the Company.

As a result of such transfer the Company will adopt the Italian nationality and henceforth be subject to Italian law.

The extraordinary general meeting further decides that the official language of the Company will only be the Italian language and to set the address of the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company at Sant'Elpidio a Mare, Strada Settecimini n. 116, Italy.

Such transfer will be made on the basis of the interim accounts of the Company as per 21 June 2013.

The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder finally confirms that all the assets and all the liabilities of the Company, upon transfer and change of nationality, will remain, in their entirety and without limitation, the ownership of the Company without discontinuance. The Company will thus continue to own all its assets and to be obliged by all liabilities and commitments incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

### Second resolution

In consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to modify the Articles of the Company to the extent necessary so as to conform them to Italian law maintaining the present object clause, further upon transfer adopting the legal form of a «Società a Responsabilità Limitata».

The Company will further change its denomination from INTERBASIC HOLDING S.A. into Interbasic Holding S.r.l., it being understood that the change of nationality, the transfer of the statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company and the amendments to the articles of association will neither entail the dissolution of the Company nor the incorporation of a new company, be it from a legal point of view or from an Italian tax point of view, subject however to the enrolment of the Company in the register of companies in Fermo, Italy.

The new Articles of the Company will have the following wording:

"STATUTO DELLA SOCIETÀ A RESPONSABILITÀ LIMITATA  
"INTERBASIC HOLDING S.R.L."

#### **Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto - Durata**

**Art. 1.** La Società a responsabilità limitata costituita sotto la denominazione sociale

"INTERBASIC HOLDING S.R.L."

o, in forma abbreviata "INTERBASIC S.R.L."

è disciplinata dal presente Statuto.

**Art. 2.** La Società ha sede in Sant'Elpidio a Mare. L'organo amministrativo può istituire succursali, agenzie, depositi, rappresentanze in Italia e all'Estero, nonché sopprimerle.

Il domicilio dei Soci, per ogni rapporto con la Società è quello risultante dal libro dei Soci, che la Società terrà volontariamente insieme agli altri libri obbligatori per legge.

**Art. 3.** La Società ha ad oggetto l'acquisizione, la vendita e qualsiasi altra forma di utilizzo di beni immateriali, marchi e diritti d'autore. Da tale punto di vista, la Società ha anche facoltà di fornire servizi attinenti le seguenti categorie merceologiche e aree:

- prodotti di profumeria e cosmesi, in particolar modo profumi, acque di colonia, dopobarba, trucchi, deodoranti e antitraspiranti, oli essenziali ad uso personale, schiume da barba, saponette da bagno, prodotti per capelli, dentifrici, prodotti per l'igiene, in particolar modo liscivia (soda caustica) e detersivi per indumenti, occhiali, occhiali da sole, lenti, montature di occhiali, lenti a contatto, lenti ottiche, lenti d'ingrandimento, pezzi e accessori per tutti i prodotti sopra-menzionati;

- orologi da polso e altre tipologie d'orologi, gioielli, articoli di bigiotteria, accessori personali, accessori per calzature in metallo prezioso, scatole di polvere compatta di metalli preziosi, articoli in metallo prezioso per fumatori, articoli di cancelleria, penne e matite, borse, bagagli a mano, borse da viaggio, ventiquattrore, porta biglietti da visita in pelle, portafogli, cartelle in pelle, portachiavi in pelle, porta documenti in pelle, porta rubriche in pelle, borsellini, bauli, valigie, articoli di pelle non inclusi in altre categorie, borse sportive incluse in tali categorie, valigette per equipaggiamento sportivo, nécessaire, buste porta costumi (da viaggio), contenitori di legno, bambù e plastica da imballaggio;

- specchi e cornici;

- spazzolini da denti, spugne da bagno, spugne per la toilette, spazzole per capelli, spazzolini per sopracciglia, pettini, spazzole da barba, altri utensili per l'igiene personale;

- contenitori di vetro o porcellana per imballaggi, porta saponi;
- porta carta igienica;
- ripiani per bagno;
- secchi per il bagno, articoli per la tavola (esclusi quelli con metalli preziosi), articoli di vetro, porcellana e ceramica;
- stoffe, coperte, federe, copripiumini, tende, tovaglie, tende da doccia, asciugamani, articoli di abbigliamento in pelle, cinture, spolverini in pelle, accessori in pelle per abbigliamento inclusi in tale categoria;
- calzature, scarpe da tennis, stivali, ciabatte, stivali di gomma, completi da uomo, vestiti, pantaloni, jeans, gonne, abiti, cappotti, soprabiti, piumini trapuntati, impermeabili trapuntati, giacche a vento con cappuccio, pullover, camicette, T-shirts, gonne, polo, intimo, negligé, camicie da notte, vestaglie da bagno, stole, guanti, cappelli e berretti, visiere, sciarpe, rifiniture ad uncinetto, nastri per capelli, fiocchi per impacchettare regali, fettucce, coccarde, bottoni per abiti, ferri per lavorare all'uncinetto e a maglia;
- spille, ornamenti per capelli, soprammobili, aghi, fiori finti, ornamenti decorativi per capelli;
- tabacco, cartine per sigarette; articoli per fumatori (esclusi quelli con metalli preziosi); fiammiferi, forniture di abbigliamento per conto terzi, scarpe e capelli (cilindri) e relativi accessori, oltre ad articoli di abbigliamento in pelle, articoli di ottica e profumeria;
- profumeria e cosmesi: supporto tecnico di consulenza per la creazione, lo sviluppo, l'espansione e la modernizzazione di imprese industriali, commerciali e la fornitura a livello internazionale di servizi, attività di promozione, marketing e prospettive di mercato, nonché il commercio, all'ingrosso o al dettaglio, l'import e export, i servizi contabili o di natura economica, la promozione, organizzazione e uso commerciale di fiere e manifestazioni di ogni genere.

I. La Società può inoltre acquisire partecipazioni, sia in Italia che all'estero, in qualsiasi società o genere d'impresa, oltre a gestire le stesse partecipazioni. La Società, in particolar modo, potrà acquisire, tramite sottoscrizione, acquisto, scambio o altrimenti, qualsiasi tipologia di quote o altra partecipazione, siano le stesse costituite da azioni, obbligazioni, certificati di deposito e altri strumenti di debito e, più in generale, qualsiasi tipologia di titoli e strumenti finanziari emessi da qualsiasi entità pubblica o privata. Ha altresì facoltà di partecipare nella creazione, sviluppo, gestione e controllo di qualsiasi società o impresa. Può inoltre investire nell'acquisizione e gestione di un portafoglio brevetti o altri diritti di proprietà intellettuale di diversa natura o origine.

II. La Società ha facoltà di assumere prestiti in qualsiasi forma salvo tramite offerta pubblica. Può emettere esclusivamente, su base privata, strumenti finanziari, azioni e obbligazioni e ogni tipologia di titoli di debito e/o partecipazioni azionarie. La Società può prestare fondi inclusi, senza limite, gli introiti derivanti da qualsiasi prestito e/o da emissione di titoli di debito a favore delle proprie società controllate, affiliate e/o a qualsiasi altra società. Può inoltre garantire o dare in pegno, trasferire, vincolare o altrimenti garantire tutta o parte delle proprie attività, ivi incluse obbligazioni o partecipazioni e/o obbligazioni e partecipazioni detenute in qualsiasi altra società e, in generale, a proprio vantaggio e/o a vantaggio di qualsiasi altra società o soggetto.

III. Per quanto attiene i propri investimenti, la Società può, in generale, utilizzare ogni metodologia e strumento finalizzato all'efficiente gestione della società stessa, incluse metodologie e strumenti volti a salvaguardare la Società a fronte di rischi di indebitamente, cambio valuta, tasso d'interesse o altre forme di rischio.

IV. La Società può eseguire qualsiasi operazione commerciale, finanziaria o industriale in riferimento a proprietà immobiliari o a beni mobili che, direttamente o indirettamente, favoriscono il conseguimento o siano propedeutici alla realizzazione dell'oggetto sociale.

## **Titolo II. Capitale sociale - Quote - Finanziamenti**

**Art. 5.** Il Capitale Sociale è fissato in Euro 40.000 (quarantamila).

Futuri aumenti di capitale, sia mediante nuovi conferimenti - anche di beni in natura o crediti o di qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica -, sia mediante l'imputazione di utili e riserve disponibili a capitale, potranno essere deliberati dall'assemblea, che potrà anche delegare l'aumento all'organo amministrativo, determinandone i limiti e le modalità.

Le modalità e i termini per l'esercizio del diritto di sottoscrizione da parte dei soci sono stabiliti nella delibera di aumento del capitale.

Salvo il diritto di recesso dei soci che non hanno consentito alla decisione, la deliberazione di aumento del capitale può prevedere che lo stesso sia attuato mediante sottoscrizione da parte di terzi.

Per il diritto al voto si applicano le norme di legge.

**Art. 6.** Le quote sono trasferibili. È comunque riconosciuto ai Soci il diritto di prelazione.

I. In ogni caso in cui un Socio intenda trasferire, in tutto o in parte, le quote da lui possedute o i diritti di sottoscrizione inerenti, o costituire o trasferire diritti reali sulle stesse a favore di terzi non soci dovrà comunicare la propria intenzione, il nominativo del cessionario, il prezzo unitario delle quote - se determinato in denaro -, le modalità di pagamento e ogni altra condizione del trasferimento, agli altri Soci con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, da inviarsi per conoscenza anche al Presidente del Consiglio di Amministrazione e all'organo di controllo o al suo Presidente, ove nominato.

II. I Soci che intendano esercitare il diritto di prelazione devono comunicare la loro intenzione di acquistare le quote offerte, alle medesime condizioni concordate con il terzo, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, inviata al Socio offerente e in copia a tutti gli altri Soci, al Presidente del Consiglio di Amministrazione e all'organo di controllo o al suo Presidente, ove nominato, entro dieci giorni dal ricevimento dell'offerta. I Soci hanno facoltà di riservarsi, con dichiarazione espressa, il diritto di accrescimento ove taluno degli altri destinatari dell'offerta non accetti.

III. Nel caso di cessione a titolo gratuito o qualora la cessione non abbia, in tutto o in parte, un corrispettivo in danaro, salvo diverso accordo fra le parti, la prelazione può essere esercitata al "Giusto Prezzo" determinato da un arbitratore ex art. 1349 del Codice Civile, nominato di comune accordo dai soci o, in mancanza, dal Presidente del Tribunale di Milano, ad istanza della parte più diligente; l'arbitratore determina il Giusto Prezzo, con effetti vincolanti per tutte le parti, con equo apprezzamento, in base alla situazione patrimoniale effettiva della società al momento della cessione; l'arbitratore deve rendere le sue determinazioni entro sessanta giorni dalla nomina; le spese dell'arbitraggio sono a carico della parte acquirente; in caso di mancato esercizio della prelazione, le spese sono a carico del Socio offerente. Nei dieci giorni successivi alla comunicazione del prezzo, i Soci titolari del diritto di prelazione potranno comunicare di voler acquistare le quote offerte al prezzo così determinato.

IV. Salva diversa volontà del Socio offerente, l'intera offerta si considera respinta e la prelazione non esercitata, oltre che nel caso in cui nessun Socio comunichi la propria intenzione di accettare la partecipazione oggetto di offerta entro il termine sopra indicato, anche qualora l'insieme delle accettazioni non copra la totalità delle partecipazioni oggetto di offerta.

Qualora la prelazione sia esercitata, il trasferimento a favore dei soci accettanti dovrà perfezionarsi nei venti giorni successivi alla scadenza del termine per l'esercizio della prelazione stessa.

V. Il Socio offerente, qualora la prelazione non sia esercitata, può cedere la propria partecipazione al terzo indicato nella comunicazione di offerta e alle condizioni nella stessa specificate nel termine massimo di sessanta giorni dalla data in cui è scaduto il termine per gli altri soci per accettare l'offerta, ai sensi dei commi precedenti.

Qualora il trasferimento non avvenga entro detto periodo, la procedura deve essere ripetuta.

VI. In caso di successione a causa di morte spetta la prelazione agli altri soci. In tal caso, la comunicazione di cui al precedente punto I. dovrà essere inviata a cura degli eredi del Socio defunto entro 20 giorni dall'accettazione dell'eredità. Si applicano le regole dettate nei precedenti punti I., II., III., IV.. Tutte le comunicazioni da farsi al Socio Offerente potranno essere inviate agli eredi collettivamente all'ultimo domicilio del Socio defunto, risultante dal libro soci.

VII. La partecipazione può essere costituita in pegno. È necessario il consenso di tutti i soci per l'attribuzione del voto al creditore pignoratizio.

In caso di espropriazione della partecipazione, se il creditore, il debitore e la società non si accordano sulla vendita, il creditore può procedere alla vendita stessa, che però è priva di effetto se, entro 10 giorni dalla sua conclusione, la società presenta un altro acquirente che offra lo stesso prezzo.

**Art. 7.** Al fine del conseguimento dell'oggetto sociale i soci potranno effettuare finanziamenti fruttiferi o infruttiferi a favore della società, adottando i necessari adempimenti affinché sia integralmente rispettata la disciplina prevista da disposizioni legali e regolamentari.

### **Titolo III. Decisioni dei soci**

**Art. 8.** I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente statuto, sul regolamento per l'uso dei servizi della società da parte dei Soci e le tariffe agevolate ad essi eventualmente riservate, nonché sugli argomenti sottoposti alla loro approvazione da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale.

Le decisioni dei soci, assunte in conformità alla legge e al presente statuto, obbligano tutti i soci, ancorché dissenzienti.

**Art. 9.** Salvi i casi e le materie per le quali la legge prevede l'obbligo della deliberazione assembleare, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta. In tal caso ciascun amministratore, e/o ciascun socio e/o gruppo di soci rappresentante almeno un terzo del capitale sociale, potrà inviare a tutti gli altri soci e/o amministratori, nonché all'organo di controllo qualora nominato, un documento dal quale risultino con chiarezza l'oggetto della decisione e le ragioni della proposta. Entro 15 giorni dal ricevimento del documento, i soci dovranno comunicare al proponente e alla società il loro consenso alla decisione ovvero il loro dissenso con le eventuali motivazioni; il socio che non si sia espresso entro detto termine si considera astenuto. La proposta si considera approvata qualora abbia ottenuto il consenso di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza assoluta del capitale sociale. Di tutte le comunicazioni deve essere conservata copia agli atti della società.

**Art. 10.** L'Assemblea è convocata dal Consiglio di Amministrazione, anche in luogo diverso da quello in cui si trova la sede della Società, purché in territorio nazionale, con telegramma, raccomandata postale, o a mano, o tramite altri mezzi di comunicazione che garantiscono la prova dell'avvenuto ricevimento da inviarsi al domicilio dei Soci almeno otto giorni prima della adunanza.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Lo stesso avviso potrà indicare il luogo, il giorno e l'ora per l'adunanza in seconda convocazione. La seconda convocazione non può avere luogo nello stesso giorno fissato per la prima. In mancanza delle formalità suddette l'Assemblea si reputa regolarmente costituita quando ricorrono i presupposti previsti dalla legge.

L'assemblea può riunirsi anche in videoconferenza o teleconferenza, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci.

In tal caso, è necessario che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

**Art. 11.** I Soci possono farsi rappresentare nell'Assemblea anche da non Soci secondo quanto stabilito dalla legge.

La rappresentanza deve essere conferita per singole assemblee e deve essere rilasciata per iscritto, anche in calce all'avviso di convocazione.

**Art. 12.** L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

In caso di sua assenza o impedimento, o quando l'ordine del giorno contenga un oggetto relativo alla responsabilità degli Amministratori, l'Assemblea elegge a maggioranza il proprio Presidente. Quando il verbale non è redatto da un Notaio l'assemblea nominerà tra gli intervenuti il segretario.

**Art. 13.** L'Assemblea in prima convocazione è regolarmente costituita e delibera validamente con le presenze e le maggioranze previste dalla legge.

**Art. 14.** In seconda convocazione l'Assemblea delibera sugli oggetti che avrebbero dovuto essere trattati nella prima, qualunque sia la parte di Capitale rappresentata dai Soci intervenuti, con il voto favorevole della maggioranza assoluta del Capitale intervenuto; tuttavia anche in seconda convocazione è necessario il voto favorevole di tanti Soci che rappresentino più della metà del Capitale Sociale per l'approvazione delle delibere riguardanti: modifiche dell'atto costitutivo, compimento di operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale, modifica dei diritti attribuiti ai Soci, riduzione del capitale per perdite, messa in liquidazione della società con nomina e revoca dei liquidatori, approvazioni eventualmente richieste per procedure concorsuali.

**Art. 15.** Le deliberazioni dell'Assemblea sono adottate con le modalità di votazione determinate di volta in volta dal Presidente dell'Assemblea. Nel caso in cui uno o più Soci chiedano un diverso sistema di votazione sarà l'Assemblea a pronunciarsi con voto palese.

#### **Titolo IV. Amministrazione e rappresentanza**

**Art. 16.** La Società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di cinque amministratori anche non Soci.

La determinazione del numero degli Amministratori spetta ai Soci, all'atto della nomina. Gli Amministratori restano in carica a tempo indeterminato salvo che i Soci, all'atto della nomina, non stabilisca un termine, sono rieleggibili e revocabili in qualunque momento.

**Art. 17.** Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri il Presidente, se non vi abbiano provveduto i soci all'atto della nomina degli Amministratori.

Il Presidente resta in carica per tutta la durata del Consiglio ed è rieleggibile.

Il Consiglio di Amministrazione nomina un Segretario che può essere scelto al di fuori dei suoi componenti.

Qualora nel corso dell'esercizio vengano a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dall'organo di controllo, ove nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dall'assemblea. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla successiva assemblea.

**Art. 18.** Il Consiglio di Amministrazione si riunisce per deliberare sulle materie di cui all'art. 2475, ultimo comma, c.c., e tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da uno o più Amministratori.

Le convocazioni del Consiglio saranno fatte dal Presidente mediante telegramma o raccomandata, o altro mezzo che garantisca l'avvenuto ricevimento, da spedire agli Amministratori e ai Sindaci effettivi, se nominati, almeno cinque giorni prima, contenente il luogo, il giorno, l'ora e gli argomenti da trattare. In caso di urgenza il Consiglio può essere convocato con telegramma, fax o altro mezzo che garantisca l'avvenuto ricevimento almeno un giorno prima.

Le riunioni del Consiglio saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e dagli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, di ricevere la

documentazione e di poterne trasmettere. In tal caso, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto ove si trovano il Presidente ed il Segretario.

Le deliberazioni del Consiglio sono valide quando sia presente la maggioranza dei componenti in carica e siano adottate con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti.

In caso di parità la proposta si ha per non approvata.

In mancanza delle formalità di convocazione indicate nel secondo comma, il Consiglio di Amministrazione delibera validamente quando siano presenti tutti gli Amministratori e i Sindaci effettivi, se nominati.

**Art. 19.** Salvo quanto previsto al precedente articolo 18), le decisioni degli amministratori possono essere adottate anche mediante consultazione scritta. In tal caso ciascun amministratore invierà con lettera raccomandata o telex o telefax spedita ai componenti del Consiglio, e in copia all'organo di controllo qualora nominato, un documento dal quale risulti con chiarezza l'oggetto della decisione.

Gli amministratori, entro 7 giorni dal ricevimento del documento, devono comunicare il loro consenso alla decisione ovvero il loro dissenso con le eventuali motivazioni, tramite lettera raccomandata o telex o telefax spedita al Presidente del Consiglio di Amministrazione. L'amministratore che entro detto termine non abbia espresso il suo consenso o il suo dissenso si considera astenuto.

Le proposte si considerano approvate qualora abbiano ottenuto il voto favorevole della maggioranza degli amministratori.

Di tutte le comunicazioni deve essere conservata copia agli atti.

**Art. 20.** Ai componenti del Consiglio di Amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute in ragione del loro ufficio.

I soci possono assegnare un compenso agli Amministratori, anche differenziato.

Agli stessi potrà inoltre essere riconosciuta una indennità per trattamento di fine mandato.

**Art. 21.** Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società. In particolare esso ha tutte le facoltà e poteri per la attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali che non siano per legge o per disposizione del presente statuto riservate ai soci.

Il Consiglio di Amministrazione nomina il Direttore Generale, i Direttori ed i Procuratori determinandone i poteri e gli emolumenti; può inoltre affidare speciali incarichi a propri dipendenti, a soci o a terzi, determinandone, nei modi e nelle forme più opportune, il compenso per le relative prestazioni.

**Art. 22.** La rappresentanza della Società di fronte a terzi ed in giudizio spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

**Art. 23.** Nei limiti di legge, il Consiglio di Amministrazione può delegare ad alcuni dei suoi componenti le proprie attribuzioni determinando eventualmente i limiti della delega.

**Art. 24.** I soci possono deliberare di nominare un Amministratore Unico anziché un Consiglio di Amministrazione o viceversa. In questo caso si applicano all'Amministratore Unico tutte le norme previste per il Consiglio di Amministrazione e spettano all'Amministratore Unico tutti i poteri e le attribuzioni che il presente statuto devolve al Consiglio di Amministrazione ed al suo Presidente.

## **Titolo V. Organo di controllo**

**Art. 25.** Nei casi in cui sia obbligatorio per legge o sia deciso dai Soci, è nominato un organo di controllo costituito da un Sindaco Unico, ovvero da un Collegio Sindacale, ovvero da un Revisore Contabile. All'organo di controllo, ove nominato od obbligatorio per legge, è demandato il controllo sulla gestione e quello contabile, e in tal caso ogni suo componente dovrà essere iscritto nel Registro dei Revisori Contabili istituito presso il Ministero di Giustizia.

Ove sia nominato un Collegio Sindacale, è ammessa la possibilità che le riunioni dello stesso si tengano per tele o videoconferenza a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti il Collegio si considererà tenuto sul luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il Segretario onde consentire la stesura e la sottoscrizione dei verbali sul relativo libro.

## **Titolo VI. Bilanci ed utili**

**Art. 26.** Gli esercizi sociali si chiudono il 31 Dicembre di ogni anno.

Il Consiglio di Amministrazione provvede entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge alla redazione del bilancio di esercizio, costituito dallo Stato Patrimoniale e dal Conto Economico, corredandolo con una relazione ai sensi di legge.

Il bilancio è sottoposto all'approvazione dei Soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Tale termine può essere prorogato a 180 giorni quando ricorrono le condizioni previste dalla legge.

**Art. 27.** Dagli utili, al netto delle imposte sul reddito, risultanti dal bilancio deve essere dedotta una quota del 5% (cinque per cento) da assegnare al fondo di riserva legale finché questo non abbia raggiunto il quinto del Capitale Sociale.

Il residuo verrà ripartito tra i Soci in proporzioni alle quote possedute.

È in facoltà dei Soci, con la decisione che approva il bilancio, deliberare, su proposta dell'Organo Amministrativo, una diversa destinazione degli utili, fermo quanto previsto dal primo comma.

**Art. 28.** Il pagamento dei dividendi verrà effettuato nel termine che sarà fissato dai Soci, presso la sede sociale o presso quegli Istituti di credito che saranno determinati dalla Assemblea medesima.

I dividendi non riscossi entro cinque anni dalla data in cui sono divenuti esigibili sono prescritti a favore della Società ed assegnati al fondo di riserva.

### **Titolo VII. Titoli di debito**

**Art. 29.** I soci possono deliberare l'emissione, da parte della società, di titoli di debito, secondo quanto previsto dalla legge.

### **Titolo VIII. Recesso**

**Art. 30.** I soci possono recedere dalla società, per l'intera loro quota di partecipazione, solo nei casi inderogabilmente previsti dalla legge.

Il diritto di recesso fondato sul mancato consenso ad una decisione dei soci deve essere esercitato entro quindici giorni dall'iscrizione della delibera nel registro delle imprese o nel libro delle decisioni dei soci.

In ogni altro caso, il diritto di recesso deve essere esercitato entro 15 giorni dalla conoscenza che il socio abbia della causa che legittima il recesso.

Il socio che intende recedere deve darne comunicazione agli altri soci e alla società, mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi ai soci, al domicilio indicato nel libro soci, e a tutti gli amministratori, al domicilio eletto per l'esercizio della carica.

Gli altri soci, entro 15 giorni dal ricevimento della comunicazione di recesso possono esercitare l'opzione di acquisto delle quote del socio recedente, in proporzione alle rispettive partecipazioni, manifestando la loro intenzione di acquistare dette quote, con lettera raccomandata inviata al socio recedente e al Presidente del Consiglio di Amministrazione, al prezzo calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c..

Nel caso in cui il diritto di opzione non sia in tutto o in parte esercitato, i soci possono concordemente indicare al socio recedente, entro 30 giorni dalla scadenza del termine per l'esercizio dell'opzione, un terzo che intenda acquistare le sue quote, al prezzo calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c..

Qualora non sia esercitato il diritto di opzione da parte dei soci, né sia individuato un terzo acquirente della partecipazione, la società provvede al rimborso delle partecipazioni del socio receduto, al valore calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c.. Nel caso in cui il rimborso sia effettuato utilizzando, in tutto o in parte, riserve disponibili, le quote del socio receduto rimborsate senza riduzione del capitale sociale si accrescono agli altri soci, in proporzione delle rispettive partecipazioni.

### **Titolo IX. Scioglimento e liquidazione**

**Art. 31.** In caso di scioglimento della Società troveranno applicazione le disposizioni previste dalla legge.

L'Assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più Liquidatori stabilendo i loro poteri, ferma restando l'osservanza delle norme inderogabili di legge.

### **Titolo X. Rinvio alla legge**

**Art. 32.** Per tutto quanto non è espressamente contemplato dal presente statuto, valgono le disposizioni di legge."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of Mr Emilio MACELLARI, an Italian national, born on 11 March 1958 in Civitanova, Marche, Italy, residing at 39 Via San Savino, Civitanova, Marche, Italy, Mr Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, a Dutch national, born on 28 February 1971 in Geleen, the Netherlands, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Mr Jacob MUDDE, a Dutch national, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as managers of the Company, and to give them discharge for the exercise of their mandate till today.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as Sole Manager of the Company:

Mr Fabrizio DELLA VALLE, an Italian national, born on 23 October 1957 in Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italy, residing at 95 Corso Giuseppe Garibaldi, Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italy.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to appoint and authorise the undersigned notary or Mutua (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Italy, in accordance with any applicable law.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Mr Emilio MACELLARI, an Italian national, born on 11 March 1958 in Civitanova, Marche, Italy, residing at 39 Via San Savino, Civitanova, Marche, Italy, or Mr Roberto BONFIGLI, an Italian national, born on 25 June 1968 in Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italy, residing at 35 Via Piave, Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italy, each acting and signing individually, to perform in Italy any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat, the principal establishment, the place of effective management and the central administration from Luxembourg to Italy.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

*Statement*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INTERBASIC HOLDING S.A., une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11340 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1973, publiés au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 206 le 21 novembre 1973. Les Articles ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2373 le 24 septembre 2012.

**A COMPARU:**

DORINT HOLDING S.A., une société anonyme organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49334 (l'Associé Unique)

représentée par Madame Caroline DEBRUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ont demandé le notaire soussigné d'enregistrement qui:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société donc la totalité du capital de la Société est représenté à la présente réunion afin que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour de laquelle les participants ont été informés au préalable;

II. Que la Société n'a pas d'obligations émises ou en cours d'émission;

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social, le principal établissement, la place de gestion effective et d'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie sans rupture de la personnalité juridique de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide que la société adoptera la nationalité italienne et sera donc soumise à la législation italienne.

L'Associé Unique décide en outre que la langue officielle de la Société est seulement la langue italienne et de fixer le siège social, le principal établissement, la place de gestion effective et d'administration centrale de la Société à Sant'Elpidio a Mare, Strada Settecami n. 116, Italie.

Le changement de nationalité et le transfert de siège se font sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 21 juin 2013. Les dits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

L'Associé Unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société italienne maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société anciennement de nationalité luxembourgeoise, engagements contractés avant le transfert et le changement de nationalité.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire en maintenant la présente clause de l'objet social et de les rendre conformes aux statuts d'une «Società a Responsabilità Limitata» de droit italien.

La Société changera sa dénomination de INTERBASIC HOLDING S.A. en Interbasic Holding S.r.l., le tout avec connaissance que le changement de nationalité le transfert de siège social, du principal établissement, de la place de gestion effective et d'administration centrale de la société vers l'Italie et la modification des statuts ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société au registre des sociétés à Fermo, Italie.

Les nouveaux statuts de la Société auront la teneur suivante:

#### "STATUTO DELLA SOCIETÀ A RESPONSABILITÀ LIMITATA "INTERBASIC HOLDING S.R.L."

#### **Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto - Durata**

**Art. 1.** La Società a responsabilità limitata costituita sotto la denominazione sociale

"INTERBASIC HOLDING S.R.L."

o, in forma abbreviata "INTERBASIC S.R.L."

è disciplinata dal presente Statuto.

**Art. 2.** La Società ha sede in Sant'Elpidio a Mare. L'organo amministrativo può istituire succursali, agenzie, depositi, rappresentanze in Italia e all'Estero, nonché sopprimerle.

Il domicilio dei Soci, per ogni rapporto con la Società è quello risultante dal libro dei Soci, che la Società terrà volontariamente insieme agli altri libri obbligatori per legge.

**Art. 3.** La Società ha ad oggetto l'acquisizione, la vendita e qualsiasi altra forma di utilizzo di beni immateriali, marchi e diritti d'autore. Da tale punto di vista, la Società ha anche facoltà di fornire servizi attinenti le seguenti categorie merceologiche e aree:

- prodotti di profumeria e cosmesi, in particolar modo profumi, acque di colonia, dopobarba, trucchi, deodoranti e antitranspiranti, oli essenziali ad uso personale, schiume da barba, saponette da bagno, prodotti per capelli, dentifrici, prodotti per l'igiene, in particolar modo liscivia (soda caustica) e detergenti per indumenti, occhiali, occhiali da sole, lenti, montature di occhiali, lenti a contatto, lenti ottiche, lenti d'ingrandimento, pezzi e accessori per tutti i prodotti sopra-mentzionati;

- orologi da polso e altre tipologie d'orologi, gioielli, articoli di bigiotteria, accessori personali, accessori per calzature in metallo prezioso, scatole di polvere compatta di metalli preziosi, articoli in metallo prezioso per fumatori, articoli di cancelleria, penne e matite, borse, bagagli a mano, borse da viaggio, ventiquattrore, porta biglietti da visita in pelle, portafogli, cartelle in pelle, portachiavi in pelle, porta documenti in pelle, porta rubriche in pelle, borsellini, bauli, valigie, articoli di pelle non inclusi in altre categorie, borse sportive incluse in tali categorie, valigette per equipaggiamento sportivo, nécessaire, buste porta costumi (da viaggio), contenitori di legno, bambù e plastica da imballaggio;

- specchi e cornici;

- spazzolini da denti, spugne da bagno, spugne per la toilette, spazzole per capelli, spazzolini per sopracciglia, pettini, spazzole da barba, altri utensili per l'igiene personale;

- contenitori di vetro o porcellana per imballaggi, porta saponi;

- porta carta igienica;

- ripiani per bagno;

- secchi per il bagno, articoli per la tavola (esclusi quelli con metalli preziosi), articoli di vetro, porcellana e ceramica;

- stoffe, coperte, federe, copripiumini, tende, tovaglie, tende da doccia, asciugamani, articoli di abbigliamento in pelle, cinture, spolverini in pelle, accessori in pelle per abbigliamento inclusi in tale categoria;

- calzature, scarpe da tennis, stivali, ciabatte, stivali di gomma, completi da uomo, vestiti, pantaloni, jeans, gonne, abiti, cappotti, soprabiti, piumini trapuntati, impermeabili trapuntati, giacche a vento con cappuccio, pullover, camicette, T-shirts, gonne, polo, intimo, negligé, camicie da notte, vestaglie da bagno, stole, guanti, cappelli e berretti, visiere, sciarpe, rifiniture ad uncinetto, nastri per capelli, fiocchi per impacchettare regali, fettucce, coccarde, bottoni per abiti, ferri per lavorare ali 'uncinetto e a maglia;

- spille, ornamenti per capelli, soprammobili, aghi, fiori finti, ornamenti decorativi per capelli;

- tabacco, cartine per sigarette; articoli per fumatori (esclusi quelli con metalli preziosi); fiammiferi, forniture di abbigliamento per conto terzi, scarpe e capelli (cilindri) e relativi accessori, oltre ad articoli di abbigliamento in pelle, articoli di ottica e profumeria;

- profumeria e cosmesi: supporto tecnico di consulenza per la creazione, lo sviluppo, l'espansione e la modernizzazione di imprese industriali, commerciali e la fornitura a livello internazionale di servizi, attività di promozione, marketing e prospettive di mercato, nonché il commercio, all'ingrosso o al dettaglio, l'import e export, i servizi contabili o di natura economica, la promozione, organizzazione e uso commerciale di fiere e manifestazioni di ogni genere.

I. La Società può inoltre acquisire partecipazioni, sia in Italia che all'estero, in qualsiasi società o genere d'impresa, oltre a gestire le stesse partecipazioni. La Società, in particolar modo, potrà acquisire, tramite sottoscrizione, acquisto, scambio o altrimenti, qualsiasi tipologia di quote o altra partecipazione, siano le stesse costituite da azioni, obbligazioni, certificati di deposito e altri strumenti di debito e, più in generale, qualsiasi tipologia di titoli e strumenti finanziari emessi da qualsiasi entità pubblica o privata. Ha altresì facoltà di partecipare nella creazione, sviluppo, gestione e controllo di qualsiasi società o impresa. Può inoltre investire nell'acquisizione e gestione di un portafoglio brevetti o altri diritti di proprietà intellettuale di diversa natura o origine.

II. La Società ha facoltà di assumere prestiti in qualsiasi forma salvo tramite offerta pubblica. Può emettere esclusivamente, su base privata, strumenti finanziari, azioni e obbligazioni e ogni tipologia di titoli di debito e/o partecipazioni azionarie. La Società può prestare fondi inclusi, senza limite, gli introiti derivanti da qualsiasi prestito e/o da emissione di titoli di debito a favore delle proprie società controllate, affiliate e/o a qualsiasi altra società. Può inoltre garantire o dare in pegno, trasferire, vincolare o altrimenti garantire tutta o parte delle proprie attività, ivi incluse obbligazioni o partecipazioni e/o obbligazioni e partecipazioni detenute in qualsiasi altra società e, in generale, a proprio vantaggio e/o a vantaggio di qualsiasi altra società o soggetto.

III. Per quanto attiene i propri investimenti, la Società può, in generale, utilizzare ogni metodologia e strumento finalizzato all'efficiente gestione della società stessa, incluse metodologie e strumenti volti a salvaguardare la Società a fronte di rischi di indebitamente, cambio valuta, tasso d'interesse o altre forme di rischio.

IV. La Società può eseguire qualsiasi operazione commerciale, finanziaria o industriale in riferimento a proprietà immobiliari o a beni mobili che, direttamente o indirettamente, favoriscono il conseguimento o siano propedeutici alla realizzazione dell'oggetto sociale.

## **Titolo II. Capitale sociale - Quote - Finanziamenti**

**Art. 5.** Il Capitale Sociale è fissato in Euro 40.000 (quarantamila).

Futuri aumenti di capitale, sia mediante nuovi conferimenti - anche di beni in natura o crediti o di qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica -, sia mediante l'imputazione di utili e riserve disponibili a capitale, potranno essere deliberati dall'assemblea, che potrà anche delegare l'aumento all'organo amministrativo, determinandone i limiti e le modalità.

Le modalità e i termini per l'esercizio del diritto di sottoscrizione da parte dei soci sono stabiliti nella delibera di aumento del capitale.

Salvo il diritto di recesso dei soci che non hanno consentito alla decisione, la deliberazione di aumento del capitale può prevedere che lo stesso sia attuato mediante sottoscrizione da parte di terzi.

Per il diritto al voto si applicano le norme di legge.

**Art. 6.** Le quote sono trasferibili. È comunque riconosciuto ai Soci il diritto di prelazione.

I. In ogni caso in cui un Socio intenda trasferire, in tutto o in parte, le quote da lui possedute o i diritti di sottoscrizione inerenti, o costituire o trasferire diritti reali sulle stesse a favore di terzi non soci dovrà comunicare la propria intenzione, il nominativo del cessionario, il prezzo unitario delle quote - se determinato in denaro -, le modalità di pagamento e ogni altra condizione del trasferimento, agli altri Soci con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, da inviarsi per conoscenza anche al Presidente del Consiglio di Amministrazione e all'organo di controllo o al suo Presidente, ove nominato.

II. I Soci che intendano esercitare il diritto di prelazione devono comunicare la loro intenzione di acquistare le quote offerte, alle medesime condizioni concordate con il terzo, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, inviata al Socio offerente e in copia a tutti gli altri Soci, al Presidente del Consiglio di Amministrazione e all'organo di controllo o al suo Presidente, ove nominato, entro dieci giorni dal ricevimento dell'offerta. I Soci hanno facoltà di riservarsi, con dichiarazione espressa, il diritto di accrescimento ove taluno degli altri destinatari dell'offerta non accetti.

III. Nel caso di cessione a titolo gratuito o qualora la cessione non abbia, in tutto o in parte, un corrispettivo in danaro, salvo diverso accordo fra le parti, la prelazione può essere esercitata al "Giusto Prezzo" determinato da un arbitratore ex art. 1349 del Codice Civile, nominato di comune accordo dai soci o, in mancanza, dal Presidente del Tribunale di Milano, ad istanza della parte più diligente; l'arbitratore determina il Giusto Prezzo, con effetti vincolanti per tutte le parti, con equo apprezzamento, in base alla situazione patrimoniale effettiva della società al momento della cessione; l'arbitratore deve rendere le sue determinazioni entro sessanta giorni dalla nomina; le spese dell'arbitraggio sono a carico della parte acquirente; in caso di mancato esercizio della prelazione, le spese sono a carico del Socio offerente. Nei dieci giorni successivi alla comunicazione del prezzo, i Soci titolari del diritto di prelazione potranno comunicare di voler acquistare le quote offerte al prezzo così determinato.

IV. Salva diversa volontà del Socio offerente, l'intera offerta si considera respinta e la prelazione non esercitata, oltre che nel caso in cui nessun Socio comunichi la propria intenzione di accettare la partecipazione oggetto di offerta entro il termine sopra indicato, anche qualora l'insieme delle accettazioni non copra la totalità delle partecipazioni oggetto di offerta.

Qualora la prelazione sia esercitata, il trasferimento a favore dei soci accettanti dovrà perfezionarsi nei venti giorni successivi alla scadenza del termine per l'esercizio della prelazione stessa.

V. Il Socio offerente, qualora la prelazione non sia esercitata, può cedere la propria partecipazione al terzo indicato nella comunicazione di offerta e alle condizioni nella stessa specificate nel termine massimo di sessanta giorni dalla data in cui è scaduto il termine per gli altri soci per accettare l'offerta, ai sensi dei commi precedenti.

Qualora il trasferimento non avvenga entro detto periodo, la procedura deve essere ripetuta.

VI. In caso di successione a causa di morte spetta la prelazione agli altri soci. In tal caso, la comunicazione di cui al precedente punto I. dovrà essere inviata a cura degli eredi del Socio defunto entro 20 giorni dall'accettazione dell'eredità. Si applicano le regole dettate nei precedenti punti I., II., III., IV.. Tutte le comunicazioni da farsi al Socio Offerente potranno essere inviate agli eredi collettivamente all'ultimo domicilio del Socio defunto, risultante dal libro soci.

VII. La partecipazione può essere costituita in pegno. È necessario il consenso di tutti i soci per l'attribuzione del voto al creditore pignoratizio.

In caso di espropriazione della partecipazione, se il creditore, il debitore e la società non si accordano sulla vendita, il creditore può procedere alla vendita stessa, che però è priva di effetto se, entro 10 giorni dalla sua conclusione, la società presenta un altro acquirente che offra lo stesso prezzo.

**Art. 7.** Al fine del conseguimento dell'oggetto sociale i soci potranno effettuare finanziamenti fruttiferi o infruttiferi a favore della società, adottando i necessari adempimenti affinché sia integralmente rispettata la disciplina prevista da disposizioni legali e regolamentari.

### **Titolo III. Decisioni dei soci**

**Art. 8.** I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente statuto, sul regolamento per l'uso dei servizi della società da parte dei Soci e le tariffe agevolate ad essi eventualmente riservate, nonché sugli argomenti sottoposti alla loro approvazione da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale.

Le decisioni dei soci, assunte in conformità alla legge e al presente statuto, obbligano tutti i soci, ancorché dissenzienti.

**Art. 9.** Salvi i casi e le materie per le quali la legge prevede l'obbligo della deliberazione assembleare, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta. In tal caso ciascun amministratore, e/o ciascun socio e/o gruppo di soci rappresentante almeno un terzo del capitale sociale, potrà inviare a tutti gli altri soci e/o amministratori, nonché all'organo di controllo qualora nominato, un documento dal quale risultino con chiarezza l'oggetto della decisione e le ragioni della proposta. Entro 15 giorni dal ricevimento del documento, i soci dovranno comunicare al proponente e alla società il loro consenso alla decisione ovvero il loro dissenso con le eventuali motivazioni; il socio che non si sia espresso entro detto termine si considera astenuto. La proposta si considera approvata qualora abbia ottenuto il consenso di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza assoluta del capitale sociale. Di tutte le comunicazioni deve essere conservata copia agli atti della società.

**Art. 10.** L'Assemblea è convocata dal Consiglio di Amministrazione, anche in luogo diverso da quello in cui si trova la sede della Società, purché in territorio nazionale, con telegramma, raccomandata postale, o a mano, o tramite altri mezzi di comunicazione che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento da inviarsi al domicilio dei Soci almeno otto giorni prima della adunanza.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Lo stesso avviso potrà indicare il luogo, il giorno e l'ora per l'adunanza in seconda convocazione. La seconda convocazione non può avere luogo nello stesso giorno fissato per la prima. In mancanza delle formalità suddette l'Assemblea si reputa regolarmente costituita quando ricorrono i presupposti previsti dalla legge.

L'assemblea può riunirsi anche in videoconferenza o teleconferenza, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci.

In tal caso, è necessario che:

a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

**Art. 11.** I Soci possono farsi rappresentare nell'Assemblea anche da non Soci secondo quanto stabilito dalla legge.

La rappresentanza deve essere conferita per singole assemblee e deve essere rilasciata per iscritto, anche in calce all'avviso di convocazione.

**Art. 12.** L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione.

In caso di sua assenza o impedimento, o quando l'ordine del giorno contenga un oggetto relativo alla responsabilità degli Amministratori, l'Assemblea elegge a maggioranza il proprio Presidente. Quando il verbale non è redatto da un Notaio l'assemblea nominerà tra gli intervenuti il segretario.

**Art. 13.** L'Assemblea in prima convocazione è regolarmente costituita e delibera validamente con le presenze e le maggioranze previste dalla legge.

**Art. 14.** In seconda convocazione l'Assemblea delibera sugli oggetti che avrebbero dovuto essere trattati nella prima, qualunque sia la parte di Capitale rappresentata dai Soci intervenuti, con il voto favorevole della maggioranza assoluta del Capitale intervenuto; tuttavia anche in seconda convocazione è necessario il voto favorevole di tanti Soci che rappresentino più della metà del Capitale Sociale per l'approvazione delle delibere riguardanti: modifiche dell'atto costitutivo, compimento di operazioni che comportano una sostanziale modifica dell'oggetto sociale, modifica dei diritti attribuiti ai Soci, riduzione del capitale per perdite, messa in liquidazione della società con nomina e revoca dei liquidatori, approvazioni eventualmente richieste per procedure concorsuali.

**Art. 15.** Le deliberazioni dell'Assemblea sono adottate con le modalità di votazione determinate di volta in volta dal Presidente dell'Assemblea. Nel caso in cui uno o più Soci chiedano un diverso sistema di votazione sarà l'Assemblea a pronunciarsi con voto palese.

#### **Titolo IV. Amministrazione e rappresentanza**

**Art. 16.** La Società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di cinque amministratori anche non Soci.

La determinazione del numero degli Amministratori spetta ai Soci, all'atto della nomina. Gli Amministratori restano in carica a tempo indeterminato salvo che i Soci, all'atto della nomina, non stabilisca un termine, sono rieleggibili e revocabili in qualunque momento.

**Art. 17.** Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri il Presidente, se non vi abbiano provveduto i soci all'atto della nomina degli Amministratori.

Il Presidente resta in carica per tutta la durata del Consiglio ed è rieleggibile.

Il Consiglio di Amministrazione nomina un Segretario che può essere scelto al di fuori dei suoi componenti.

Qualora nel corso dell'esercizio vengano a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dall'organo di controllo, ove nominato, purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dall'assemblea. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla successiva assemblea.

**Art. 18.** Il Consiglio di Amministrazione si riunisce per deliberare sulle materie di cui all'art. 2475, ultimo comma, c.c., e tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da uno o più Amministratori.

Le convocazioni del Consiglio saranno fatte dal Presidente mediante telegramma o raccomandata, o altro mezzo che garantisca l'avvenuto ricevimento, da spedire agli Amministratori e ai Sindaci effettivi, se nominati, almeno cinque giorni prima, contenente il luogo, il giorno, l'ora e gli argomenti da trattare. In caso di urgenza il Consiglio può essere convocato con telegramma, fax o altro mezzo che garantisca l'avvenuto ricevimento almeno un giorno prima.

Le riunioni del Consiglio saranno validamente costituite anche quando tenute a mezzo teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e dagli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione, di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, di ricevere la documentazione e di poterne trasmettere. In tal caso, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto ove si trovano il Presidente ed il Segretario.

Le deliberazioni del Consiglio sono valide quando sia presente la maggioranza dei componenti in carica e siano adottate con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti.

In caso di parità la proposta si ha per non approvata.

In mancanza delle formalità di convocazione indicate nel secondo comma, il Consiglio di Amministrazione delibera validamente quando siano presenti tutti gli Amministratori e i Sindaci effettivi, se nominati.

**Art. 19.** Salvo quanto previsto al precedente articolo 18), le decisioni degli amministratori possono essere adottate anche mediante consultazione scritta. In tal caso ciascun amministratore invierà con lettera raccomandata o telex o telefax spedita ai componenti del Consiglio, e in copia all'organo di controllo qualora nominato, un documento dal quale risulti con chiarezza l'oggetto della decisione.

Gli amministratori, entro 7 giorni dal ricevimento del documento, devono comunicare il loro consenso alla decisione ovvero il loro dissenso con le eventuali motivazioni, tramite lettera raccomandata o telex o telefax spedita al Presidente del Consiglio di Amministrazione. L'amministratore che entro detto termine non abbia espresso il suo consenso o il suo dissenso si considera astenuto.

Le proposte si considerano approvate qualora abbiano ottenuto il voto favorevole della maggioranza degli amministratori.

Di tutte le comunicazioni deve essere conservata copia agli atti.

**Art. 20.** Ai componenti del Consiglio di Amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute in ragione del loro ufficio.

I soci possono assegnare un compenso agli Amministratori, anche differenziato.

Agli stessi potrà inoltre essere riconosciuta una indennità per trattamento di fine mandato.

**Art. 21.** Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società. In particolare esso ha tutte le facoltà e poteri per la attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali che non siano per legge o per disposizione del presente statuto riservate ai soci.

Il Consiglio di Amministrazione nomina il Direttore Generale, i Direttori ed i Procuratori determinandone i poteri e gli emolumenti; può inoltre affidare speciali incarichi a propri dipendenti, a soci o a terzi, determinandone, nei modi e nelle forme più opportune, il compenso per le relative prestazioni.

**Art. 22.** La rappresentanza della Società di fronte a terzi ed in giudizio spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione.

**Art. 23.** Nei limiti di legge, il Consiglio di Amministrazione può delegare ad alcuni dei suoi componenti le proprie attribuzioni determinando eventualmente i limiti della delega.

**Art. 24.** I soci possono deliberare di nominare un Amministratore Unico anziché un Consiglio di Amministrazione o viceversa. In questo caso si applicano all'Amministratore Unico tutte le norme previste per il Consiglio di Amministrazione e spettano all'Amministratore Unico tutti i poteri e le attribuzioni che il presente statuto devolve al Consiglio di Amministrazione ed al suo Presidente.

## Titolo V. Organo di controllo

**Art. 25.** Nei casi in cui sia obbligatorio per legge o sia deciso dai Soci, è nominato un organo di controllo costituito da un Sindaco Unico, ovvero da un Collegio Sindacale, ovvero da un Revisore Contabile. All'organo di controllo, ove nominato od obbligatorio per legge, è demandato il controllo sulla gestione e quello contabile, e in tal caso ogni suo componente dovrà essere iscritto nel Registro dei Revisori Contabili istituito presso il Ministero di Giustizia.

Ove sia nominato un Collegio Sindacale, è ammessa la possibilità che le riunioni dello stesso si tengano per tele o videoconferenza a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi questi requisiti il Collegio si considererà tenuto sul luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il Segretario onde consentire la stesura e la sottoscrizione dei verbali sul relativo libro.

## Titolo VI. Bilanci ed utili

**Art. 26.** Gli esercizi sociali si chiudono il 31 Dicembre di ogni anno.

Il Consiglio di Amministrazione provvede entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge alla redazione del bilancio di esercizio, costituito dallo Stato Patrimoniale e dal Conto Economico, corredandolo con una relazione ai sensi di legge.

Il bilancio è sottoposto all'approvazione dei Soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Tale termine può essere prorogato a 180 giorni quando ricorrono le condizioni previste dalla legge.

**Art. 27.** Dagli utili, al netto delle imposte sul reddito, risultanti dal bilancio deve essere dedotta una quota del 5% (cinque per cento) da assegnare al fondo di riserva legale finché questo non abbia raggiunto il quinto del Capitale Sociale.

Il residuo verrà ripartito tra i Soci in proporzioni alle quote possedute.

È in facoltà dei Soci, con la decisione che approva il bilancio, deliberare, su proposta dell'Organo Amministrativo, una diversa destinazione degli utili, fermo quanto previsto dal primo comma.

**Art. 28.** Il pagamento dei dividendi verrà effettuato nel termine che sarà fissato dai Soci, presso la sede sociale o presso quegli Istituti di credito che saranno determinati dalla Assemblea medesima.

I dividendi non riscossi entro cinque anni dalla data in cui sono divenuti esigibili sono prescritti a favore della Società ed assegnati al fondo di riserva.

### **Titolo VII. Titoli di debito**

**Art. 29.** I soci possono deliberare l'emissione, da parte della società, di titoli di debito, secondo quanto previsto dalla legge.

### **Titolo VIII. Recesso**

**Art. 30.** I soci possono recedere dalla società, per l'intera loro quota di partecipazione, solo nei casi inderogabilmente previsti dalla legge.

Il diritto di recesso fondato sul mancato consenso ad una decisione dei soci deve essere esercitato entro quindici giorni dall'iscrizione della delibera nel registro delle imprese o nel libro delle decisioni dei soci.

In ogni altro caso, il diritto di recesso deve essere esercitato entro 15 giorni dalla conoscenza che il socio abbia della causa che legittima il recesso.

Il socio che intende recedere deve darne comunicazione agli altri soci e alla società, mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi ai soci, al domicilio indicato nel libro soci, e a tutti gli amministratori, al domicilio eletto per l'esercizio della carica.

Gli altri soci, entro 15 giorni dal ricevimento della comunicazione di recesso possono esercitare l'opzione di acquisto delle quote del socio recedente, in proporzione alle rispettive partecipazioni, manifestando la loro intenzione di acquistare dette quote, con lettera raccomandata inviata al socio recedente e al Presidente del Consiglio di Amministrazione, al prezzo calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c..

Nel caso in cui il diritto di opzione non sia in tutto o in parte esercitato, i soci possono concordemente indicare al socio recedente, entro 30 giorni dalla scadenza del termine per l'esercizio dell'opzione, un terzo che intenda acquistare le sue quote, al prezzo calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c..

Qualora non sia esercitato il diritto di opzione da parte dei soci, né sia individuato un terzo acquirente della partecipazione, la società provvede al rimborso delle partecipazioni del socio receduto, al valore calcolato come previsto nell'art. 2473, c. 3 c.c.. Nel caso in cui il rimborso sia effettuato utilizzando, in tutto o in parte, riserve disponibili, le quote del socio receduto rimborsate senza riduzione del capitale sociale si accrescono agli altri soci, in proporzione delle rispettive partecipazioni.

### **Titolo IX. Scioglimento e Liquidazione**

**Art. 31.** In caso di scioglimento della Società troveranno applicazione le disposizioni previste dalla legge.

L'Assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più Liquidatori stabilendo i loro poteri, ferma restando l'osservanza delle norme inderogabili di legge.

### **Titolo X. Rinvio alla legge**

**Art. 32.** Per tutto quanto non è espressamente contemplato dal presente statuto, valgono le disposizioni di legge ".

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Emilio MACELLARI, de nationalité italienne, né le 11 mars 1958 à Civitanova, Marche, Italie, demeurant au 39 Via San Savino, Civitanova, Marche, Italie, Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, de nationalité néerlandaise, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et Monsieur Jacob MUDDE, de nationalité néerlandaise, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérants de la société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme Gérant Unique de la Société:

Monsieur Fabrizio DELLA VALLE, de nationalité italienne, né le 23 octobre 1957 à Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italie, demeurant au 95 Corso Giuseppe Garibaldi, Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italie.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant ou Mutua (Luxembourg) S.A., chacun signant et exécutant individuellement, à accomplir toutes formalités et faire tous actes nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en Italie, dans le respect des lois applicables.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique donne mandat à Monsieur Emilio MACELLARI, de nationalité italienne, né le 11 mars 1958 à Civitanova, Marche, Italie, demeurant au 39 Via San Savino, Civitanova, Marche, Italie, et Monsieur Roberto BONFIGLI, de nationalité italienne, né le 25 juin 1968 à Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italie, demeurant au 35 Via Piave, Sant'Elpidio a Mare, Marche, Italie avec pouvoir d'agir individuellement, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en Italie en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg en Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29583. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092504/761.

(130112895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Investcorp Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 70.221.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

AIBC Investcorp Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 54.938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Pierre SCHWARTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) INVESTCORP Capital S.A., (the "Company"), a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 70.221, has been incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing then in Hesperange, dated 21 May 1999 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 636 on 23 August 1999. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing then in Luxembourg, dated 20 December 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 157 on 14 February 2003;

- That the share capital of the Company is established at fifty thousand euros (EUR 50,000) represented by two thousand (2,000) registered shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up;

- That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the Sole Shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation to the finalisation of the liquidation have been duly provided for; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That discharge be and is hereby granted to the directors and the statutory auditor of the Company to date;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

AIBC Investcorp Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 54.938 (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Monsieur Pierre SCHWARTZ employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée INVESTCORP Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.221 (la Société), a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 23 août 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire alors de résidence Luxembourg, le 20 décembre 2002 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 du 14 février 2003;

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, tout souscrites et entièrement libérées;

- Que l'Actionnaire Unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter la déclaration que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre le liquidateur déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société à partir de cette date;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092511/102.

(130112946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

#### **Iris Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.916.

L'an deux mille treize,

Le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRIS PRODUCTIONS S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.916 (NIN 1989 2200 575),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 janvier 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 6 mai 1986, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 25 juin 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 12 septembre 1986;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 11 juin 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 285 du 14 octobre 1987;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph KERSCHEN en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 196 du 21 juillet 1988;

- suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 189 du 10 juillet 1989;

- suivant acte reçu par ledit notaire André SCHWACHTGEN en date du 8 juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 du 4 février 1992.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 24 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 12 juin 2012.

Le capital social s'élève à deux cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros cinquante-six Cents (€ 230.590,56), représenté par dix-huit mille six cent quatre (18.604) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kehlen. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification aux statuts. "

2.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la réalisation, la production, l'achat et la vente de films, d'éditions musicales et toute œuvre audiovisuelle.

La société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de distribution d'articles, de nouvelles et d'informations pour la télévision, le cinéma, les conférences, la radio et la presse et de tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger et de façon générale, au Grand-Duché et à l'étranger, tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties."

3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### *Cession d'actions*

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales."

4.- Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive."

5.- Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration."

6.- Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix."

7.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kehlen. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification aux statuts."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la réalisation, la production, l'achat et la vente de films, d'éditions musicales et toute œuvre audiovisuelle.

La société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de distribution d'articles, de nouvelles et d'informations pour la télévision, le cinéma, les conférences, la radio et la presse et de tout autre moyen de publication, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger et de façon générale, au Grand-Duché et à l'étranger, tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

#### *Cession d'actions*

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription

préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. KIEFFER, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013092512/267.

(130112781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Laeta Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 146.287.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DEUX JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "LAETA PARTICIPATION S.A.", ayant son siège social à L-2352 Luxembourg, 4 rue J.P. Probst, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 146.287, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1176 du 16 juin 2009.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Marco LAGONA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Marco PATERNÒ CASTELLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Marco PATERNÒ CASTELLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant la liste de présence, 3.200 actions sur les 3.200 actions existantes sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société dénommée Audit & Consulting Services S.à r.l., ayant son siège social au 9-11 rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 151.342.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Il est responsable de ses obligations effectuées sur base des documents comptables.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés com-

merciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et

Signé: M. LAGONA, M. PATERNÔ CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juillet 2013. Relation: RED/2013/1115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092553/60.

(130113254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

#### **Oryx Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Rossevelt.

R.C.S. Luxembourg B 168.748.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORYX FINANCE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1462 du 12 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 168.748.

L'assemblée est présidée par Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,00), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par conversion en capital d'une créance actionnaire.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4. Limitation des pouvoirs du président du conseil d'administration et modification subséquente de l'article cinq des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,00), par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport d'une créance que l'actionnaire unique a envers la société.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir la société «IF HOLDING, Société par Actions Simplifiée», une société de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 12, Rond-point des Champs Elysées.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue:

«IF HOLDING, Société par Actions Simplifiée», prénommée, représentée par Madame Sabine LEMOYE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 juin 2013,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible, à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentant par la production d'un rapport de vérification daté du 27 juin 2013, dressé par un réviseur indépendant, à savoir FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 165.462, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 2.500.000.-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 25.000 actions nouvelles de la société ORYX FINANCE S.A. avec une valeur nominale de EUR 100.- chacune à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 2.531.000,00), divisé en vingt-cinq mille trois cent dix (25.310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de limiter les pouvoirs du président du conseil d'administration et décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Le président du conseil d'administration devra soumettre à l'approbation préalable du conseil d'administration les opérations suivantes dont le montant, par opération, sera supérieur à 50.000 euros:

- l'acquisition ou la cession d'actifs;
- les emprunts;
- les prêts;
- les cautionnements;

- les sûretés réelles consenties sur des actifs de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, L. Tellitocci, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30002. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092681/106.

(130112744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013*

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission avec effet immédiat de:

- M. Martin Nemecek, administrateur de société, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque;

- M. Bernard Kleiner, administrateur de société, avec adresse privée au 36, rue du Président Wilson, F-92300 Levallois Perret, France;

- M. Alex Leicester, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 21 Palmer Street SW1H 0AD London, Royaume Uni;

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination des personnes suivantes avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- M. Edward Moss Hugues, administrateur de société, né le 31 octobre 1966, à Dublin, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au V Celnici 5 Patro 1, 110 00 Prague 1, République Tchèque en tant qu'administrateur;

L'Assemblée Générale a pris acte de la prolongation du mandat des personnes suivantes avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actions appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- M. Guy Shanon, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 100, Park Avenue, # 21, New-York 10017, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur;

- M. Ian Cash, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 21 Palmer Street SW1H 0AD London, Royaume Uni, en tant qu'administrateur;

- M. Radovan Vitek, administrateur de société, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque, en tant qu'administrateur;

- M. Jiri Dederá, administrateur de société, avec adresse professionnelle au Vaclaveske namesti 1601/47 110 00 Prague 1, République Tchèque, en tant qu'administrateur;

- M. Alexis Raymond Juan, administrateur de société, avec adresse privée au 201, rue de Grenelle, F-75007 Paris, France, en tant qu'administrateur;

- M. Guy Wallier, administrateur de société, avec adresse privée au 192, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, France, en tant qu'administrateur;

- M. Nicolas Tommasini, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France, en tant qu'administrateur;

- M. Jean-François Ott, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France, en tant qu'administrateur.

L'Assemblée Générale a pris acte de la prolongation du mandat de la personne suivante avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actions appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

- M. Jean-François Ott, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France, en tant qu'administrateur délégué.

L'Assemblée Générale a pris acte de la nomination avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 en leur qualité de réviseurs d'entreprises de la Société.

- H.R.T Revision S.A. ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238 en leur qualité de réviseurs d'entreprises de la Société

Pour mention aux fins de publication au Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mandataire

Référence de publication: 2013092680/51.

(130113567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

### Merac, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg E 2.017.

#### Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

##### Première résolution:

L'Associée unique constate la vacance d'un poste de gérant, suite au décès de Monsieur Klaus Peter WEINERT, en date du 27 septembre 2011. Il ne sera pas pourvu au remplacement du mandat de Monsieur WEINERT.

##### Deuxième résolution:

Suite au décès de Monsieur Klaus-Peter WEINERT, en date du 27 septembre 2011, l'Assemblée ne compte plus qu'un seul associé, à savoir l'épouse du défunt, Madame Liliane Josette APEL. Il résulte d'un acte de notoriété du 28 octobre 2011 - numéro 39.767, établi par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, que Madame APEL, aux termes d'un testament olographe, a été instituée légataire de tous les biens qui composent la succession, partant aussi des deux-mille cinq cent (2.500) parts sociales de la société civile immobilière MERAC, dont le défunt était le propriétaire.

Par acte de cession des parts sociales du 20 juin 2012, l'associée unique, Madame Liliane Josette APEL, a ensuite vendue, avec effet au 27 septembre 2011, une (1) part de «MERAC», à la société «LIAC S.à r.l.».

Sur base de ce qui précède, la répartition des parts sociales s'établit désormais comme suit:

Désignation des associés:

1) Madame Liliane Josette APEL, née à Luxembourg, le 21 avril 1952,

demeurant à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance:

QUATRE MILLE NEUF CENT NONANTE NEUF PARTS ..... 4.999

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «LIAC S.à r.l.»,

avec siège social à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance: UNE PART ..... 1

TOTAL: CINQ MILLE PARTS ..... 5.000

En sa qualité de gérante unique, Madame Liliane Josette APEL, prénommée, déclare, par la signature du présent procès-verbal, accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société MERAC, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

##### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa (deuxième tiret/deuxième sous-paragraphe) du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5, et l'article 6 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Deuxième alinéa.** Ces parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Madame Liliane Josette APEL, née à Luxembourg, le 21 avril 1952,

demeurant à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance:

QUATRE MILLE NEUF CENT NONANTE NEUF PARTS ..... 4.999

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «LIAC S.à r.l.»,

avec siège social à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance: UNE PART ..... 1

TOTAL: CINQ MILLE PARTS ..... 5.000

« **Art. 6.** La cession des parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du code civil, par un acte authentique ou sous seing privé, néanmoins le cessionnaire n'est saisi à l'égard des tiers que par la notification du transport faite au débiteur ou par l'acceptation de ce dernier dans un authentique ou sous seing privé.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 juillet 2013.

Pour MERAC, Société civile immobilière

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013092620/48.

(130112684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Stingray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 178.451.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"GODZILLA INVEST S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 176.645,

ici représentée par son administrateur Monsieur Dilip VAN WAETERMEULEN, employé privé, né le 8 août 1975 à Ratnagiri (Inde), demeurant à L-6255 Zittig, 4, An Huemes,

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

a) l'activité de conseil en matière économique, de la délocalisation des personnes physiques et morales, marketing, technique, administrative ou informatique, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine économique, de la délocalisation des personnes physiques et morales, marketing, technique, administrative ou informatique;

b) l'intervention en tant qu'intermédiaire pour des opérations concernant tout bien mobilier ou immobilier;

c) l'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

d) l'acquisition par voie de souscription ou d'achat d'actions ou parts, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que tout autre instrument financier, quelle que soit leur nature, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs et instruments financiers;

e) le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de prise de participation ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

La société pourra, afin de réaliser son objet social, emprunter ou octroyer des garanties auprès ou envers des tiers.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Stingray S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mamer.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "GODZILLA INVEST S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Décisions de l'associée unique:*

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Dilip VAN WAETERMEULEN, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Van Waetermeulen; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/29998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092802/106.

(130112716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Lomilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.567.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Antonio Foglia, born on February 16, 1960 in Sorengo, Switzerland, and having his address at 26 Chester Street, SW1X 7BL London - United Kingdom.

Hereafter the "Sole Shareholder".

Represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "LOMILUX S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.567, incorporated by a notarial deed enacted on 10 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 332 (page 15904) dated 18 February 2011.

II.- That the 15,000 (fifteen thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euros) each divided into:

- 5,000 (five thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class A shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class B shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class C shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class D shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class E shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class F shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class G shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class H shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- 1,000 (one thousand) class I shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each; and
- 1,000 (one thousand) class J shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;

representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Redemption with effect as of 28 June 2013 by the Company of all the 1,000 (one thousand) class J shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
3. Cancellation with effect as of 28 June 2013 of all the 1,000 (one thousand) class J shares, corresponding decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), and subsequent amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company;

4. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the Sole Shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3.; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved that the Company redeems with effect as of 28 June 2013 (the "Effective Date") all the 1,000 (one thousand) of its own class J shares (the "Class J Shares"), representing the entirety of the Class J Shares from its Sole Shareholder (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a global redemption price of EUR 18,800,000 (eighteen thousand eight hundred thousand Euros) ((the "Redemption Price") calculated in accordance with the provisions of article 6.7. of the articles of association of the Company as stated above, and composed as follows:

- EUR 104,358 (one hundred and four thousand five hundred and fifty-eights Euros) as amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class J Shares to be cancelled;
- plus EUR 18,695,642 (eighteen million six hundred ninety-five thousand six hundred and forty-two Euros) out of the Company' net profits amounting in total to EUR 18,834,041.14 (Eighteen million eight hundred thirty-four thousand forty-one Euros and fourteen cents), including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved.

It was noted that an interim statement of accounts prepared by the board of managers of the Company dated 22 May 2013 is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption and notably to satisfy the Redemption Price.

It is resolved that the Redemption Price shall be paid to the Sole Shareholder (the "Repayment").

*Third resolution*

It is resolved, in accordance with the provisions of article 6.7. of the Company's articles of association, to cancel the Class J Shares with effect as of the Effective Date, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Class J Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros).

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company to be read as follows, with effect as of 28 June 2013:

" **Art. 6.1. Subscribed share capital.** The Company's share capital is set at EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand Euros), represented by 14,000 (fourteen thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, divided into (i) by 5,000 (five thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) nine classes of shares as follows:

- 1,000 (one thousand) class A shares (the "Class A Shares");
  - 1,000 (one thousand) class B shares (the "Class B Shares");
  - 1,000 (one thousand) class C shares (the "Class C Shares");
  - 1,000 (one thousand) class D shares (the "Class D Shares");
  - 1,000 (one thousand) class E shares (the "Class E Shares");
  - 1,000 (one thousand) class F shares (the "Class F Shares");
  - 1,000 (one thousand) class G shares (the "Class G Shares");
  - 1,000 (one thousand) class H shares (the "Class H Shares"); and
  - 1,000 (one thousand) class I shares (the "Class I Shares");
- all having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

No other amendment is to be made to the articles of association of the Company.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

M. Antonio Foglia, né le 16 février 1960 à Sorengo, Suisse, demeurant au 26 Chester Street, SW1X 7BL Londres - Royaume-Uni.

Ci-après "l'Associé Unique".

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101 rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "LOMILUX S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.567, constituée par acte notarié du notaire soussigné du 10 décembre 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 332 (page 15904) le 18 février 2011.

II.- Les 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur de 100 EUR (cent Euros) chacune, réparties en:

- 5.000 (cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune; et
- 1.000 (mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune;

représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît avoir été régulièrement informé préalablement.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

## Agenda

1. Renonciation au droit à convocation;
  2. Rachat par la Société de l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales de la classe J, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, avec effet au 28 juin 2013;
  3. Annulation de l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales de la classe J avec effet au 28 juin 2013, réduction en conséquence du capital social de la Société d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros), et modification correspondante de l'article 6.1. des statuts de la Société;
  4. Délégation donnée à la gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques du paiement de la somme due à l'Associé Unique de la Société suite à la réduction de capital décrite à la résolution 3; et
  5. Divers.
- Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, s'estime valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

### *Seconde résolution*

Il est décidé que la Société rachète l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales de la classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), représentant l'ensemble des Parts Sociales de Classe J détenues par l'Associé Unique (le "Rachat des Parts Sociales"), avec effet au 28 juin 2013 (la "Date d'Effet").

Le Rachat des Parts Sociales a lieu pour un montant global de rachat de 18.800.000 EUR (dix-huit millions huit-cent mille Euros) (le "Prix de Rachat") calculé conformément aux dispositions de l'article 6.7. des statuts de la Société tel que décrit ci-dessus, et composé de la façon suivante:

- 104.358 EUR (cent quatre mille trois cent cinquante-huit Euros) provenant des réductions du capital et de la réserve légale correspondants aux Parts Sociales de Classe J annulées.
- plus 18.695.642 EUR (dix-huit millions six cent quatre-vingt-quinze mille six cent quarante-deux Euros) provenant des profits nets de la Société d'un montant total de 18.834.041,14 EUR (dix-huit millions huit cent trente-quatre mille quarante et un Euros et quatorze cents), y compris les profits reportés et ceux constitués depuis la fin du dernier exercice annuel, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés;

Il est noté que des comptes intérimaire tels que préparés par la gérance de la Société en date du 22 mai 2013, montrent l'existence de fonds suffisants pour procéder au Rachat des Parts Sociales et notamment satisfaire au paiement du Prix de Rachat.

Il est décidé que le Prix de Rachat sera payé à l'Associé Unique (le "Remboursement").

### *Troisième résolution*

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 6.7. des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales de Classe J avec effet à la Date d'Effet, suite au Rachat des Parts Sociales par la Société décrit ci-dessus.

A la suite de l'annulation susvisée des Parts Sociales de Classe J, le capital de la Société doit être réduit d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros).

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société tel que suit avec effet au 28 juin 2013:

" **Art. 6.1.** Capital social souscrit. Le capital social de la Société est fixé à 1.400.000.- EUR (un million quatre cent mille Euros), représenté par 14.000 (quatorze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent Euros) chacune, divisé en (i) 5.000 (cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) neuf classes de parts sociales comme suit:

- 1.000 (mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), et
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»),

toutes ayant une valeur nominale de 100.- (cent Euros) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, et les Parts Sociales de Classe I seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

Pour le moment et tant que les parts sociales sont détenues un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, ce qui implique que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée en son nom doit être établi par écrit. "

Aucune autre modification des statuts de la Société n'est nécessaire.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir de (i) déterminer les modalités pratiques du Remboursement auprès de l'Associé Unique et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de mener toute action nécessaire ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, de façon à exécuter tout document ou prendre tout acte et procéder à toute action qu'il estime nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société dans le cadre du Remboursement.

#### *Coûts*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille Euros (3.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26031. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092571/243.

(130113371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

#### **Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2013*

- Monsieur Axel Roussis, Administrateur, demeurant au 7/33 Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie A pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représenté par Madame Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

- Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

- Monsieur Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

- Monsieur Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014;
- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, 24 juin 2013.

Certifié sincère et conforme  
RAVAGO DISTRIBUTION S.A.  
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT  
*Administrateur / Administrateur*

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 24<sup>th</sup>, 2013*

- Mr. Axel Roussis, Director, residing at 7/33, Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen is appointed as new Director of A category for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

*- The mandates of Directors of A category:*

- RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L., stated at 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,
- Mr. Benoît PARMENTIER, economic adviser and Director, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg

*and the mandates of Directors of B category:*

- Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,
  - Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and
  - Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen
- are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014;
- The mandate of independent Auditor, the company ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, June 24<sup>th</sup>, 2013.

For true copy  
RAVAGO DISTRIBUTION S.A.  
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT  
*Director / Director*

Référence de publication: 2013092755/50.

(130112825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Ravago Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 24 juin 2013*

- Monsieur Axel Roussis, Administrateur, demeurant au 7/33 Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie A pour une période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

*- Les mandats d'Administrateur de catégorie A de:*

- \* Ravago Management S.à R.L., domiciliée au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représentée par Mme Gunhilde Van Gorp, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,
- \* Mr. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

*Et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:*

- Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,
  - Mr Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,
  - Mr Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014;

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, 24 juin 2013.

Certifié sincère et conforme  
RAVAGO PRODUCTION S.A.  
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT  
*Administrateur / Administrateur*

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on June 24<sup>th</sup>, 2013*

- Mr. Axel Roussis, Director, residing at 7/33, Leuvenstraat, B-2000 Antwerpen is appointed as new Director of A category for a statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

- *The mandate of Directors of A category:*

\* Ravago Management S.à R.L., seated at 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde Van Gorp, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

\* Mr. Benoît PARMENTIER, economic adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

*and the mandates of B category of:*

- Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

- Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

- Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014;

- The mandate of the company, ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, June 24<sup>th</sup>, 2013.

For true copy  
RAVAGO PRODUCTION S.A.  
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT  
*Director / Director*

Référence de publication: 2013092756/49.

(130112746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Build International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.660.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Marta Ventura a présenté sa démission en tant que gérant de la société avec effet au 26 juin 2013

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013091306/12.

(130111840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**CNM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.473.

—  
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013091392/11.

(130112032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**City Car Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.897.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013091385/11.

(130112033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CLdN Cobelfret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / Paul Traen

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013091386/11.

(130111839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CCP III Salt Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 171.241.

Les comptes annuels, pour la période du 28 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091372/11.

(130111846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CEREP GAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.086.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091380/10.

(130112503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---

**CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II», Container Terminal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.577.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091382/10.

(130112209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

---